

**Rapport du mandataire de la
Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'EPL :**

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

Année 2024

Sommaire

1 - Fiche récapitulative	3
2 - Bilan de la gouvernance de la SEM	4
a. Actionnariat au 31 décembre 2024	4
b. Les dirigeants.....	4
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	5
d. Bilan de la gouvernance	5
e. Contrôle analogue.....	6
3 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale.....	6
a. Activités de la SEM	6
b. Situation financière de la SEM	8
c. Etat des filialisations.....	11
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année	12
4 - Relations contractuelles et financières entre la SEM et la Métropole AMP	13
a. Liste des contrats en cours avec la Métropole AMP.....	13
b. Garanties d'emprunts de la Métropole AMP	13
c. Avances en compte courant de la Métropole AMP	13
d. Aides.....	13
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la Métropole AMP	14
5 - Contrôles et gestion des risques	14
a. Principaux risques et incertitudes	14
b. Contrôle interne	14
c. Contrôles externes	14

Rappel du contexte

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au conseil d'administration de l'EPL : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT AIX-MARSEILLE-PROVENCE (SEM IDAMP) présentent un rapport écrit devant le conseil métropolitain.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et de ses élus ;
- Pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- De renforcer le contrôle analogue en particulier pour les SPL ;
- De s'assurer que la société agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1 - Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	IMMOBILIER DEVELOPPEMENT AIX-MARSEILLE-PROVENCE (IDAMP)
Siège social	165 Avenue du Marin Blanc 13400 Aubagne
Date de création	05/04/1995
Secteur d'activité / métier	Aménagement & Environnement
Objet social	Aménagement et construction, renouvellement urbain, équipements publics, gestion et transaction immobilière, ingénierie des projets.
Président	M Gérard GAZAY
Directeur général	M Yannick STASIA
Commissaire aux comptes et date de nomination	M. Stéphane BLANCARD, (FIDECOMPTA) Mme Florence COPPEL, (FIDECOMPTA) AGO du 19/06/2019 jusqu'à 2024 et AGO 01/10/2024 pour les comptes à partir de 2025.
Effectifs moyens en 2024	12.12 ETP sur l'année 2024 répartis entre les membres du GE

2 - Bilan de la gouvernance de l'EPL

a. Actionnariat au 31 décembre 2024

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix-Marseille-Provence	97 938	1 567 008€	78.35 %
Autres actionnaires	Caisse des dépôts et consignations	15 062	240 992€	12.05 %
	Crédit Mutuel	8 560	136 960€	6.85 %
	Caisse Epargne	2 500	40 000€	2 %
	Crédit Coopératif	940	15 040€	0.75 %
Total		125 000	2 000 000€	100%

b. Les dirigeants

Les administrateurs au 31 décembre 2024

	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de nomination
Métropole Aix-Marseille-Provence	M. Gérard GAZAY	Oui	CA du 24/09/2020
	M. Alain ROUSSET		CM du 31/07/2020
	M. Patrick PAPPALARDO		CM du 17/12/2020

	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de nomination
	M. Didier REAULT		CM du 31/07/2020
	M. David YTIER		CM du 10/10/2024
Caisse des dépôts et consignations	Mme Isabelle DE CAUWER	Oui	CA du 6/04/2023
Crédit Coopératif	Siège attribué en janvier 2025		

À la suite de la Cession des parts de Sud Cars à la Métropole Aix-Marseille-Provence, Mr Antoine SEGURET n'est plus administrateur depuis le 06/12/2024.

Cette cession entraîne l'attribution d'un nouveau siège à la Métropole Aix-Marseille-Provence attribué à Mr David YTIER.

A noter : L'attribution du siège vacant à la Métropole Aix-Marseille-Provence ne serait pas conforme au principe de proportionnalité prévue par l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales (5 administrateurs sur 6 = 83.33%), par conséquent, un siège supplémentaire a été créé pour le capital privé, passant de 6 membres à 7, attribué au Crédit Coopératif en janvier 2025.

Les représentants à l'assemblée spéciale

Sans objet.

Organisation de la gouvernance

Le président du conseil d'administration, Mr GAZAY Gérard a été désigné par délibération du conseil d'administration du 24/09/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, Mr Yannick STASIA a été désigné par délibération du conseil d'administration du 24/11/2022.

Le Conseil d'administration de la société était composé de 6 administrateurs et 1 Censeur et depuis la modification des statuts approuvés en Assemblée Générale le 16 décembre 2024, il est composé de 7 membres, dont 5 qui représentent les collectivités territoriales et leurs groupements.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Aucune rémunération et avantages ne sont prévus pour les représentants et les mandataires sociaux au titre de ces fonctions.

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale

- Le conseil d'administration s'est réuni le :
 - 26 avril 2024,
 - 17 juin 2024,
 - 01 octobre 2024,
 - 16 décembre 2024.
- L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 16 décembre 2024.
- L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 17 juin 2024 et le 01 octobre 2024.

Participation des représentants au Conseil d'administration

Dates	Collectivités représentées	Nombre de représentants	Taux de présence et/ou de représentation
26/04/2024	MAMP	4	75 %
17/06/2024	MAMP	4	75 %
01/10/2024	MAMP	4	75 %
16/12/2024	MAMP	5	60 %

Participation à l'Assemblée générale

Dates	Collectivités représentées	Nombre de représentants	Taux de présence et/ou de représentation
17/06/2024	MAMP	1	100 %
01/10/2024	MAMP	1	100 %
16/12/2024	MAMP	1	100 %

Synthèse des positions prises par les représentants

À l'occasion des conseils d'administration et des assemblées générales 2024, les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, présents ou représentés, ont voté en faveur de résolutions majeures ayant un impact stratégique sur la SEM, notamment :

- Conseil d'administration du 01 Octobre 2024 : **acquisition et financement des nouveaux locaux 220 Chemin DU Camp de Sarlier Les Plateaux de l'Alta 13400 AUBAGNE** ;
- Assemblée générale du 17 juin 2024 : **modifications de l'article 3 des statuts : évolution de la dénomination sociale la SEM FACONEO devient la SEM ID AMP** ;
- Assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2024 : **modification des statuts concernant le nombre de représentant**.

L'ensemble de ces résolutions a été adopté.

e. Contrôle analogue

Sans objet.

3 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de l'EPL

Présentation générale

La Société a pour objet social :

- L'étude et la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme et notamment l'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement.
- L'étude et la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels, commerciaux et artisanaux destinés à la vente ou à la location et liés aux opérations d'aménagement.
- L'étude, la construction ou l'aménagement sur tout terrain d'équipements publics ou privés complémentaires des activités visées aux paragraphes ci-dessus.

Rapport du mandataire de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'EPL : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIER DEVELOPPEMENT AIX-MARSEILLE-PROVENCE - Année 2024

- L'étude, la réalisation, l'exploitation, la gestion et la mise en valeur par tout moyen, de services publics, d'immeubles et équipements de toute nature réalisé par elle ou par toute personne publique ou privée.
- L'étude et la mise en œuvre d'actions d'animation, de promotion, d'accueil et généralement tous projets se rapportant au développement économique.
- L'étude, la construction sur tous terrains de bâtiments d'activité ou d'habitation financés à l'aide de prêts aidés par l'Etat ou non.
- Assurer la gestion et l'entretien de ces réalisations.
- Réaliser tous emprunts, ouvertures de crédits, avances ou subventions nécessaires à la réalisation de l'objet social.
- Faire l'étude et la construction de logements destinés à la vente ou à la location.

La Société exercera les activités visées ci-dessus, tant pour son compte que pour le compte d'autrui ; elle pourra, en particulier, exercer ces activités dans le cadre de conventions passées dans les conditions définies par l'article 5 de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 sur les S.E.M. locales, et notamment dans le cadre de conventions de concession, de mandat, de prestations de service, d'affermage ou de concessions de services publics.

Principales activités et opérations de l'année écoulée

La SEM ID AMP intervient dès les phases amont, de l'étude de faisabilité jusqu'à la livraison des ouvrages en adoptant différents modes d'intervention :

- La maîtrise d'ouvrage,
- La maîtrise d'ouvrage déléguée,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage
- La concession.

L'activité de LA SEM ID AMP s'étend sur l'ensemble de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Son objectif est de réaliser des projets sur mesure, en cohérence avec les politiques publiques locales et métropolitaines et en concertation avec les élus.

Construction et commercialisation d'opérations propres

En 2023, la SEM avait achevé et livré son opération propre « Les Cascades La Beaume » à Saint- Zacharie pour lequel 1 logement restait, logement qui a été vendu en 2024. La partie du programme « Les Cascades de la Baume » (15 LLS) qui avait mise en service le 28/08/2023 est toujours propriété de la SEM. Tous les logements sont actuellement loués.

De plus, le chantier du programme « le 36 » à La Penne Sur Huveaune qui a été ouvert au cours du dernier trimestre 2023. Sa commercialisation, lancée en mars 2023, a atteint 97 % au 31 décembre 2024 et les réservations sont totalement actées. Seul 1 logement est en attente au 31 décembre 2024.

Une nouvelle construction, « Cœur de l'Huveaune », située 46 Bd Voltaire à la Penne sur Huveaune, va être lancée, le permis ayant été accordé en décembre 2024. Cet ensemble immobilier regroupera des commerces et activités médicales.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et étude de faisabilité

Elle assiste des entreprises dans la réalisation d'équipements, de projets à vocation économique ou touristique, des infrastructures de transport en maîtrisant l'intégralité du processus, de la programmation à la livraison en passant par la conception et la réalisation.

Concessions

La SEM ID AMP intervient dans le cadre d'une concession pour l'aménagement d'une ZAC à Cuges Les Pins avec une programmation mixte d'usages et de fonctions jusqu'au 31 décembre 2026.

La filiale FCD AMP

Créé en 2023 et immatriculé en 2024, la foncière de commerces, détenue à 100% par la SEM amorce son développement par l'acquisition d'un premier commerce à Istres. Son premier exercice social sera clôturé le 31 décembre 2025.

Gestion Locative

La SEM ID AMP assure la gestion foncière de locaux à usage d'habitation, de locaux professionnels et commerciaux ou de locaux d'activité en « pépinières d'entreprises » dont elle est propriétaire.

La gestion locative débute depuis la mise en place des occupants jusqu'à leur départ.

La SEM ID AMP gère la vie des biens et des immeubles.

Perspectives de développement

En 2024, la société franchit une étape majeure avec son changement de nom : Façonéo devient ID AMP. Cette évolution, effective depuis le 17 juin 2024, reflète la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence, son actionnaire majoritaire, d'affirmer son rôle stratégique sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Dans cette dynamique, le GROUPE AIX-MARSEILLE-PROVENCE a harmonisé l'identité de ses entités, intégrant la mention « Aix-Marseille-Provence » au GE et au GME, pour renforcer leur ancrage territorial. Ce repositionnement s'inscrit dans une vision globale : faire d'ID AMP un acteur structurant au service du développement des communes métropolitaines ;

La SEM est un partenaire clé de la Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE dans l'immobilier, l'aménagement et le développement des territoires. Société d'économie mixte, elle intervient pour son propre compte ou celui de tiers dans la construction de logements, la réalisation d'équipements publics et privés, et l'accompagnement des collectivités et acteurs économiques.

b. Situation financière de l'EPL

Bilan financier et économique

€	2024	2023	2022	Variation N/N-1 (€)	Variation N/N-1 (%)
Capitaux propres	1 979 359	1 947 948	1 666 428	31 411	2
Capital social	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0
Total Bilan	15 893 229	11 707 687	13 752 480	4 185 542	36
Chiffre d'affaires	4 607 607	3 892 710	8 918 166	714 897	18
Total produits d'exploitation	5 187 659	6 343 542	9 365 988	-1 155 883	-18
Coûts salariaux	-	-	-	-	-
Total charges d'exploitation	5 255 143	6 397 317	8 964 899	-1 142 174	-18
Résultat d'exploitation	-67 484	-53 775	401 089	-13 709	-25
Résultat net	31 411	281 520	316 914	-250 109	-89
Trésorerie nette	3 811 633	3 771 391	1 028 437	40 242	1
Dettes financières	6 804 593	3 903 339	4 256 589	2 901 254	74

L'année 2024 se solde avec une augmentation du chiffre d'affaires global de la société passant de 3 892 710 € en 2023 à 4 607 607 € alors que les produits d'exploitation diminuent pour passer 6 343 542 € à 5 187 659 €.

Malgré l'augmentation du chiffre d'affaires économique (ou des produits d'exploitation sur la structure) passant de 784 859 € à 927 599 €. La diminution des produits d'exploitation au titre de l'exercice 2024 par rapport à 2023 s'explique principalement par l'évolution de la commercialisation et de l'avancement des opérations propres plus forte en 2023 qu'en 2024, mais également par une baisse des produits d'exploitation sur les opérations de concessions.

Les charges d'exploitation recouvrent essentiellement :

- Les dépenses stockées sur l'année sur les opérations de concessions & provision de charges prévisionnelles pour - 35 K€
- Les dépenses stockées en 2024 sur les opérations propres & provision pour dépréciation de stock pour 3 584 K€
- Les dépenses de structure et de fonctionnement pour 1 539 K€ dont 1 258 K€ réparties par le GE et le GME.

L'évolution de la totalité des charges d'exploitation de - 1 142 K€ est notamment en lien avec la baisse des charges liées au coût de production en fonction de la livraison et de l'avancement des opérations propres pour - 1 082 K€.

Le résultat financier de 44 636 € intègre notamment :

- Les produits et charges financières de la trésorerie de la Société pour 66 338 €
- Le résultat 2023 de SCCV Vigneaux pour 64 383 €
- Les intérêts sur les opé patrimoniales pour 86 374 €

Le résultat exceptionnel est de 77 697 €.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la société se monte à 15 893 K€ soit une augmentation de 36 % par rapport à 2023.

L'actif immobilisé net s'élève à 3 981 682 € contre 3 038 426 € en 2023, constitué d'actifs immobilisés et d'actifs financiers.

L'augmentation de l'actif concerne la participation de la SEM dans sa filiale la SASU FCD AMP pour 1 000 000 €.

Le stock d'encours s'élève à 2 293 840 € contre 2 511 749 € en 2023. En 2024, ce dernier intègre des encours de stocks net sur les concessions pour 1 195 K€ et 1 099 K€ sur les opérations propres.

Le poste créances a considérablement augmenté par rapport à 2023 compte tenu des ventes actées en fin 2024 pour le programme « Le 36 ». Ces créances s'apurent au fur et à mesure des appels de fonds.

Le résultat de l'exercice 2024 est bénéficiaire de 31 K€, permettant de continuer d'absorber une partie des pertes des années précédentes.

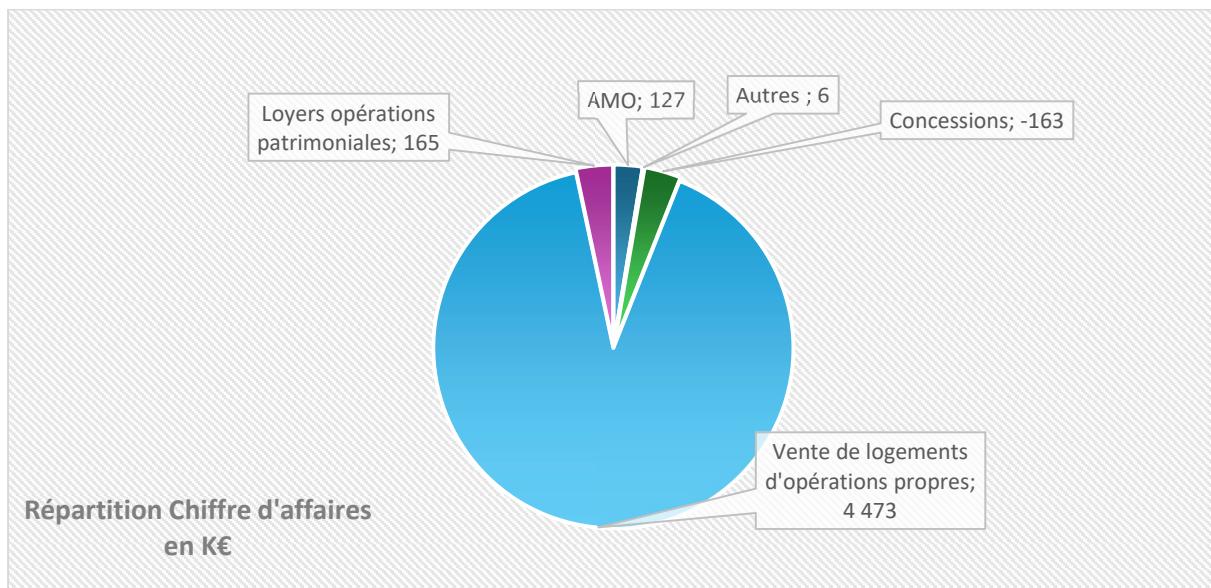
Les capitaux propres s'élèvent à 1 979 K€ restent légèrement inférieur au capital social.

Globalement, l'endettement a augmenté de 2 901 K€.

Cette augmentation est en lien avec le déblocage du solde de prêt pour 900 K€ dans le cadre du PLS à Saint Zacharie et avec le versement d'une avance en compte courant de 2 000 000 € par la Métropole dans le cadre de la création de la « FONCIERE DEVELOPPEMENT AIX-Marseille-PROVENCE » détenue à 100% par la SEM.

Les produits constatés d'avance correspondent en 2024 à la neutralisation des malis provisoires des concessions pour 921 K€ et à la neutralisation à l'avancement des cessions sur le programme « Le 36 » pour 3 015 K€.

Chiffre d'affaires par activité



Le chiffre d'affaires comptabilisé s'élève à 4 473 015 € correspondant pour 290 K€ de prix de cession du dernier appartement pour le programme « Les Cascades de la Beaume » et 4 184 K€ pour « Le 36 ».

Le chiffre d'affaires lié aux loyers de nos opérations patrimoniales à la suite de la livraison de logements en PLS à Saint Zacharie lors du 4eme trimestre 2023 s'élève 164 766 €.

Le chiffre d'affaires liés aux opérations de concession s'élève à – 162 572 € contre – 1 334 748 € en 2023.

Prévisions financières au 31/12/2024

Dans le budget présenté en conseil d'administration du 16 Décembre 2024, la société anticipe un résultat avant impôt de 56 479 euros.

c. Etat des filialisations

Présentation globale

La SEM ID AMP détient au 31 décembre 2024 des parts sociales dans la SCCV Les Vergers des Vigneaux.

Elle détient 100 % de La « Foncière Commerces Développement Aix-Marseille-Provence », constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 000€ a été immatriculée le 13/03/2024.

Présentation par société

Nom de la société	SCCV LES VERGERS DES VIGNEAUX
Domaines d'activité	Promotion immobilière, Construction
Motifs de la prise de participation	Prise de participation dans la SCCV créée pour la construction d'un programme immobilier à Cuges Les Pins dans la ZAC des Vigneaux
Date de création	01 juillet 2019
Forme juridique de la société	SCCV
Participation	1 000 € 400 € 40 %
Commentaires éventuels	
Eléments financiers 2024	Total actif = 197 964 € Dettes financières = 118 092 € Résultat net = 17 244 € Capitaux propres = 18 244 €
Risques et contentieux	Néant

Nom de la société	FONCIERE COMMERCES DEVELOPPEMENT AMP
Domaines d'activité	Acquisition de commerces
Motifs de la prise de participation	Création d'une filiale pour l'acquisition de commerces
Date de création	13 mars 2024
Forme juridique de la société	SASU
Participation	1 000 000 € 1 000 000 € 100 %
Commentaires éventuels	Actionnaire unique
Eléments financiers 2024	Exercice prolongé au 31/12/2025
Risques et contentieux	Néant

Comptes consolidés

Aucun compte consolidé n'est établi.

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année et les années précédentes

Modification de l'objet social

Aucune modification de l'objet social en 2024 ni dans les 5 dernières années.

Evolution de l'actionnariat

Aucun changement n'est intervenu dans les 5 dernières années.

Cession d'actions

En 2024, Les actionnaires suivants ont cédé à La Métropole Aix-Marseille-Provence leurs actions détenues dans la SEM : SUD CARS, Entreprise BRONZO, Pierre CICCOTTO et SAS PROVENCALE DE PARTICIPATIONS.

Les conditions de rachat par la Métropole Aix-Marseille-Provence sont les suivantes :

- L'entreprise BRONZO SA détenteur de 2 762 actions (soit 2.21% du capital) à la valeur nominale de 16€ par action soit un montant de 44 192 € ;
- Pierre CICCOTTO détenteur de 1 action (soit 0.00 % du capital) à la valeur nominale de 16 € par action soit un montant de 16 € ;
- SAS PROVENCALE DE PARTICIPATION détenteur de 1 000 actions (soit 0.80% du capital) à la valeur nominale de 16 € par action soit un montant de 16 000 € ;
- SUD CARS détenteur de 9 738 actions (soit 7.79% du capital) à la valeur nominale de 16 € par action soit un montant de 155 808 €.

La Métropole détient après la cession 97 938 parts représentant 1 567 008 € et 78.35 % du capital.

Modification du capital social

Néant.

Autres modifications statutaires

Evolution de la Dénomination sociale

Au regard de la stratégie, il a été décidé en Assemblée générale de faire évoluer la dénomination sociale avec une visée globale sur l'ensemble de la Métropole et non spécifiquement rattachée à la marque Façonéo.

En effet, la dénomination « Façonéo » identifie la SEM, de par ses différentes actions et son ancien rattachement à la communauté d'agglomération comme acteur du Pays D'Aubagne et de l'Etoile.

Sur proposition du conseil d'administration du 26 avril 2024, puis approuvé en Assemblée Générale la nouvelle dénomination sociale est :

IMMOBILIER DEVELOPPEMENT AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Sigle : ID AMP

Création d'un nouveau siège au CA :

La Cession des parts de Sud Cars à La Métropole Aix-Marseille-Provence entraîne l'attribution d'un nouveau siège à La Métropole Aix-Marseille-PROVENCE.

L'attribution du siège vacant à la Métropole Aix-Marseille-Provence ne serait pas conforme au principe de proportionnalité prévue par l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales (5 administrateurs sur 6 = 83.33%), par conséquent, un siège supplémentaire a été créé pour le capital privé, passant de 6 membres à 7, attribué au Crédit Coopératif en janvier 2025.

4 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la Métropole

a. Liste des contrats en cours avec la Métropole actionnaire

NOM de la CONCESSION	ZAC DES VIGNEAUX
CONCEDANT	Métropole AMP
OBJET	Aménagement d'une ZAC à Cuges Les Pins avec une programmation mixte d'usages et de fonctions
Avenant 1 du 7 juillet 2011	Avance de trésorerie de 800 000 €
Avenant 2 du 27 Février 2013	Evolution bilan financier de 600 000 €
Avenant 3 du 17 Décembre 2013	Prolongation durée jusqu'au 31 Décembre 2017
Avenant 4 du 12 Mai 2015	Evolution du programme de construction
Avenant 5 du 18 janvier 2017	Prolongation durée jusqu'au 31 Décembre 2021
Avenant 6 du 02 Août 2022	Prolongation durée jusqu'au 31 Décembre 2023
Avenant 7 du 19 Décembre 2022	Prolongation durée jusqu'au 31 Décembre 2024
Avenant 8 du 15 Octobre 2024	Prolongation durée jusqu'au 31 Décembre 2026
MONTANT HT prévisionnel dépenses	7 671 212 € HT
Montant rémunération prévisionnelle	1 146 908 €
Montant Avance	1 400 000 euros
Durée	Du 19 Octobre 2009 au 31 Décembre 2026
SECTEUR D'ACTIVITE	Aménagement

b. Garanties d'emprunts de la Métropole

Une garantie d'emprunt accordée par la METROPOLE est en cours auprès de la SEM ID AMP à hauteur de 50 % du financement de 2 100 000 € contracté auprès du Crédit Agricole pour financer l'acquisition de bureaux situé « 220 Chemin du Camp de Sarlier à Aubagne » afin d'y installer son siège social.

c. Avances en compte courant de la Métropole

Les statuts, dans le respect des dispositions de l'article L. 1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires pourront faire des apports en compte courant.

Durant l'année 2024, une avance de 2 000 000 euros a été accordé par la collectivité à la SEM ID AMP. L'avance n'a fait l'objet d'aucun remboursement en 2024.

d. Aides

Aucune aide de la METROPOLE n'est octroyée à la SEM ID AMP courant 2024.

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la Métropole

Les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

- N-1 : 0 €
- N-2 : 0 €
- N-3 : 0 €

5 - Contrôles et gestion des risques

a. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes identifiés sont en lien avec :

- Les coûts de construction
- Le prix des fonciers.
- La fluctuation des taux d'intérêts

b. Contrôle interne

Une charte de déontologie a été adopté au Conseil d'Administration du 18 Décembre 2020

Les principes qui figurent dans cette charte constituent donc, au-delà des obligations légales et réglementaires, le socle commun des règles de comportements et pratiques qui doivent guider les sociétés et entités du groupe Façonéo en toutes circonstances.

Ils s'inscrivent en parfaite adéquation et complémentarité avec la charte des valeurs des entreprises publiques locales adoptée par la Fédération des entreprises publiques locales en juillet 2020.

Cette charte de déontologie exprime le sens général et les principes que chacun, personnellement, s'engage à respecter dans le cadre des missions qui lui incombent.

Elle s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles. Elle est portée par les sociétés et entités du groupe et un référent déontologie a été identifié.

L'ensemble du personnel a été formé et sensibilisé concernant les atteintes à la probité et les bonnes pratiques recommandées par l'AFA.

c. Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'est en cours.